Mary Plard

Paternités IMPOSÉES

Préface de Renaud Van Ruymbeke

un sujet tabou

LLL
LES LIENS QUI LIBÈRENT

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Paternités imposées

Aucune voix raisonnable n'oserait s'élever contre le droit de la femme à renoncer à être mère. Les lois vont en ce sens, autorisant l'IVG ou l'abandon de l'enfant.

Mais qu'en est-il des pères ? De tous ceux qui à leur tour ne veulent pas ou ne peuvent pas assumer un enfant ?

Ils sont montrés du doigt, considérés comme des salauds, des irresponsables, jugés et condamnés.

Paul, Georges, John, Moshé, Didier et Bertrand sont des pères malgré eux. Chacun va apprendre d'une femme avec laquelle il n'a souvent eu que de brèves relations qu'il est le père de l'enfant qu'elle porte. Leur vie va être bouleversée, ils n'auront que le droit de se taire et d'assumer.

C'est à Mary Plard qu'ils se confient, bousculant les convictions de cette femme libre, avocate féministe qui avait fait des droits des femmes son combat. Peu à peu leur cause deviendra sa cause.

Après avoir lu leurs histoires, nous ne pourrons plus les désigner à la vindicte populaire. Ce livre est une invitation à la réflexion et au changement sur un sujet resté tabou.

ISBN : 979-10-209-0047-0
© Les Liens qui Libèrent, 2013

Extrait de la publication

Mary Plard

Photographie : DR

Mary Plard, avocate et féministe engagée, intervient dans le domaine de la famille et des personnes.

Extrait de la publication

Mary Plard

Paternités imposées

Préface de
RENAUD VAN RUYMEBEKE

ÉDITIONS LES LIENS QUI LIBÈRENT

Extrait de la publication

À Carlo.

Extrait de la publication

Extrait de la publication

« Je t'ai toujours aimé et quand même je ne me serais pas comporté extérieurement avec toi comme d'autres pères ont coutume de le faire, justement parce que je ne peux pas feindre comme d'autres. »

Franz KAFKA

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Préface

Être ou ne pas être père ?

Une décision de nature existentielle n'exige-t-elle pas, au regard des lourdes responsabilités qu'elle implique, un choix réfléchi, un libre arbitre et une volonté non équivoque ? La liberté sartrienne, dégagée de toute contrainte, n'a-t-elle pas pour corollaire un sujet pensant conscient de ses actes et engagé par des choix consentis et assumés ?

Cette question fondamentale est au cœur de la réflexion que nous livre, avec spontanéité et lucidité, Mary Plard, femme libre et avocate féministe. En recevant des pères « piégés » par une paternité subitement révélée et non désirée, elle découvre des situations humaines désespérées et se heurte aux contradictions du combat pour la liberté de choix des femmes, consacré par les lois sur la contraception et l'avortement.

Extrait de la publication

Cette confrontation entre la femme libre – l'auteur – et l'homme piégé – celui dont elle prend délibérément la défense – ajoute un savoureux piment à cet ouvrage. Mary Plard nous fait partager ses interrogations et ses angoisses, nous conduisant inexorablement dans l'impasse dont elle ne parvient pas à sortir. Son constat est amer et alarmant. Elle le résume en une phrase : *l'homme ne choisit pas d'être père ou de ne pas l'être, à moins de choisir l'abstinence.*

La chute est brutale.

Mary Plard ne nous raconte pas des histoires imaginaires et surréalistes. À l'instar d'un peintre impressionniste – l'impression ne constitue-t-elle pas l'essence ? –, elle nous dépeint, subtilement et par petites touches, des émotions, celles de ses interlocuteurs, mais aussi celles qu'elle ressent en les écoutant. Leurs témoignages deviennent son témoignage, leurs doutes ses doutes, leurs angoisses ses angoisses. La femme et avocate engagée qu'elle est, comme elle n'a cessé de le revendiquer, se retrouve désarmée en voyant la détresse du père – l'homme – face à la mère – la femme – désormais toute-puissante. Entre l'homme et la femme, l'inégalité est flagrante puisque, contrainte par la nature

Extrait de la publication

à porter l'enfant, la femme peut imposer son choix à son partenaire de manière unilatérale. Cette supériorité se manifeste tant au stade de la conception qu'à celui de la décision de garder l'enfant ou de recourir à l'avortement.

Ce livre est authentique, vivant, captivant.

Les hommes qui consultent Mary Plard voient en elle un ultime recours. Ils viennent d'apprendre par un SMS, une conversation téléphonique, une entrevue, ou, pis, une assignation en justice, qu'ils vont devenir pères. Ils sont perdus, déboussolés, voire effondrés devant les conséquences imprévues – pour eux – d'une aventure d'un soir. Ils sont parfois mariés, ou vivent une relation stable ; ils peuvent aussi n'avoir aucun engagement envers une femme. Quelle que soit leur situation, un même fil les relie : en aucun cas ils n'ont voulu être pères. Avec difficulté, ils expriment face à leur avocate, qui devient peu à peu leur confesseur, la détresse dans laquelle les plonge ce qu'ils considèrent comme une paternité *volée*, *arrachée*. L'un d'eux, Georges, veut engager une action en justice simplement pour se voir reconnaître le droit de dire : *je ne voulais pas*.

Non seulement ils sont inertes face à cette paternité imposée et non librement choisie, mais ils culpabilisent : n'ont-ils pas profité de la situation et pris du plaisir, parfois à l'insu de leur compagne

Extrait de la publication

attitrée ? Ne cherchent-ils pas à se dérober aux conséquences de leurs actes – des actes délibérés, puisqu'ils ont eu des relations sexuelles librement consenties et qu'il leur appartenait de prendre des précautions ?

Empruntant un chemin semé d'embûches, Mary Plard, avec humanité, nous décrit sa quête de justice. Au fil de sa réflexion, elle s'interroge sur les remèdes que la justice, qu'elle incarne, peut apporter au désarroi des pères qui se confient à elle. Or le droit offre peu d'échappatoires. Les lois promulguées ces dernières décennies, légitimes, ont libéralisé la contraception et l'avortement, protégeant la liberté de la femme mais ne tenant aucun compte de la volonté du père. Ni le droit ni la morale n'accordent au père le droit d'imposer à la mère un avortement, car une telle opération constitue une atteinte à l'intégrité physique du corps de cette dernière.

Face à cette situation et au désarroi de ses clients, Mary Plard – c'est là le sens de son combat – décide de ne pas se résigner. Pionnière, elle lance des actions en justice et, de façon récurrente, essuie des échecs : l'autorité judiciaire refuse de reconnaître au père la liberté de choisir de l'être. Mais l'avocate ne renonce pas : explorant les moindres recoins du droit, elle persévère pour combattre ce qu'elle ressent comme une injustice.

Extrait de la publication

C'est ce sentiment d'injustice qui l'a poussée à écrire. Ce livre nous révèle les lacunes de la loi et nous exhorte à agir. Il s'adresse au législateur et, au-delà, à ceux qui l'inspirent. N'est-il pas temps de légiférer pour combler le vide juridique auquel se heurtent des pères piégés en nombre croissant par une paternité non désirée ? Et que peut prévoir la loi ? L'auteur se garde bien de nous livrer une solution miracle. Mais, en proie à son propre questionnement et à ses propres doutes, elle interpelle la société, forte de son engagement et de son juste combat.

Une notion plane constamment au-dessus de la réflexion sur ce sujet : l'intérêt de l'enfant. Ce principe justifie à lui seul le silence des textes législatifs quant au droit – légitime – du père de choisir sa paternité. Dès lors que le père *biologique* d'un enfant est clairement identifié – ce que permettent de faire de façon incontestable les analyses ADN –, la loi affirme, conformément à l'éthique, le droit de l'enfant à être pris en charge, si ce n'est élevé, par son père.

Indéniablement, il est légitime que l'enfant puisse faire prévaloir ses droits sur le refus de son père de le reconnaître et d'assumer un rôle qui lui est imposé par les circonstances. L'intérêt de l'enfant – qui

Extrait de la publication

n'a pas, lui non plus, choisi de vivre – met ainsi en échec toute velléité du père de voir reconnaître son absence initiale de consentement à devenir père.

Soucieuse d'éviter cet écueil, Mary Plard tente de diriger l'action du père non pas contre l'enfant, mais contre la mère : celle-ci a tendu un piège au père et lui doit réparation de cette faute. Il appartiendra aux tribunaux de répondre à l'épineuse question de la responsabilité de la mère, qui, seule et parfois insidieusement, a pris la décision d'avoir un enfant à l'insu de son partenaire.

Au-delà des aspects juridiques liés à ce type de situation, un véritable cas de conscience se pose au père : doit-il reconnaître l'enfant qu'il n'a pas désiré ? Doit-il jouer un rôle éducatif auprès de lui ? Doit-il révéler, le cas échéant, son existence à sa femme et à ses enfants, et par là même lever le voile sur une infidélité ? Pourra-t-il éternellement ignorer l'enfant, privé de père dès sa naissance et même dès sa conception ?

Le thème de ce livre, la paternité imposée, soulève la question de l'égalité hommes/femmes. L'auteur n'occulte pas son propre parcours, celui d'une femme libre et engagée pour la cause des femmes, qui revendique l'égalité et ainsi, paradoxalement, se voit contrainte de prendre fait et cause pour les hommes. La femme occupe incontestablement une

Extrait de la publication

position privilégiée face à la question de la paternité. Faut-il rétablir l'équilibre en agissant en faveur, cette fois, de l'homme ? Est-ce possible ?

Ce sont des questions auxquelles il appartient à notre société de répondre.

Renaud Van Ruymbeke

Extrait de la publication

Extrait de la publication